



# Bruges

Le 13/11/2024

**DEC-2024-110**

PTO/Centre juridique/GA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20241113-DEC-2024-110-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2024

Publication : 28/11/2024

## DÉCISION

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°2020.03.05 du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté du Maire en date du 31 janvier 2024, reçu en Préfecture de la Gironde le 1<sup>er</sup> février 2024 portant délégation de fonction à Sébastien BRINGTOWN, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, délégué au cadre de vie, aux mobilités et aux ressources humaines,

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a sollicité la **Société SCENO PHOTO** dont le siège social est situé 97 Rue Emile Combes à BEGLES (33130) représentée par Madame Caroline GIRAUD en sa qualité de Présidente, pour une animation photobooth (stand lollybooth), dans le cadre du Noël des enfants du personnel 2024,

**Le Maire DÉCIDE,**

- **De signer** avec la Société SCENO PHOTO (SIRET 821 156 361 00023) un **contrat de prestation** ayant pour objet une animation photobooth (stand lollybooth) lors du Noël des enfants du personnel prévu le 07 décembre 2024 à l'Espace Culturel Treulon situé 67 Avenue de Verdun à BRUGES,
- **De payer** à la Société SCENO PHOTO sur présentation d'une facture, la somme de **821,75€ HT soit 986,10€ TTC (TVA 20%)**.

La dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire,  
Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint au Maire,



Sébastien BRINGTOWN